



# COMPIEGNE

Dépose et repose de l'ITPC par la DIR nord à prévenir obligatoirement une semaine puis 48h avant le passage au 03 26 77 42 50

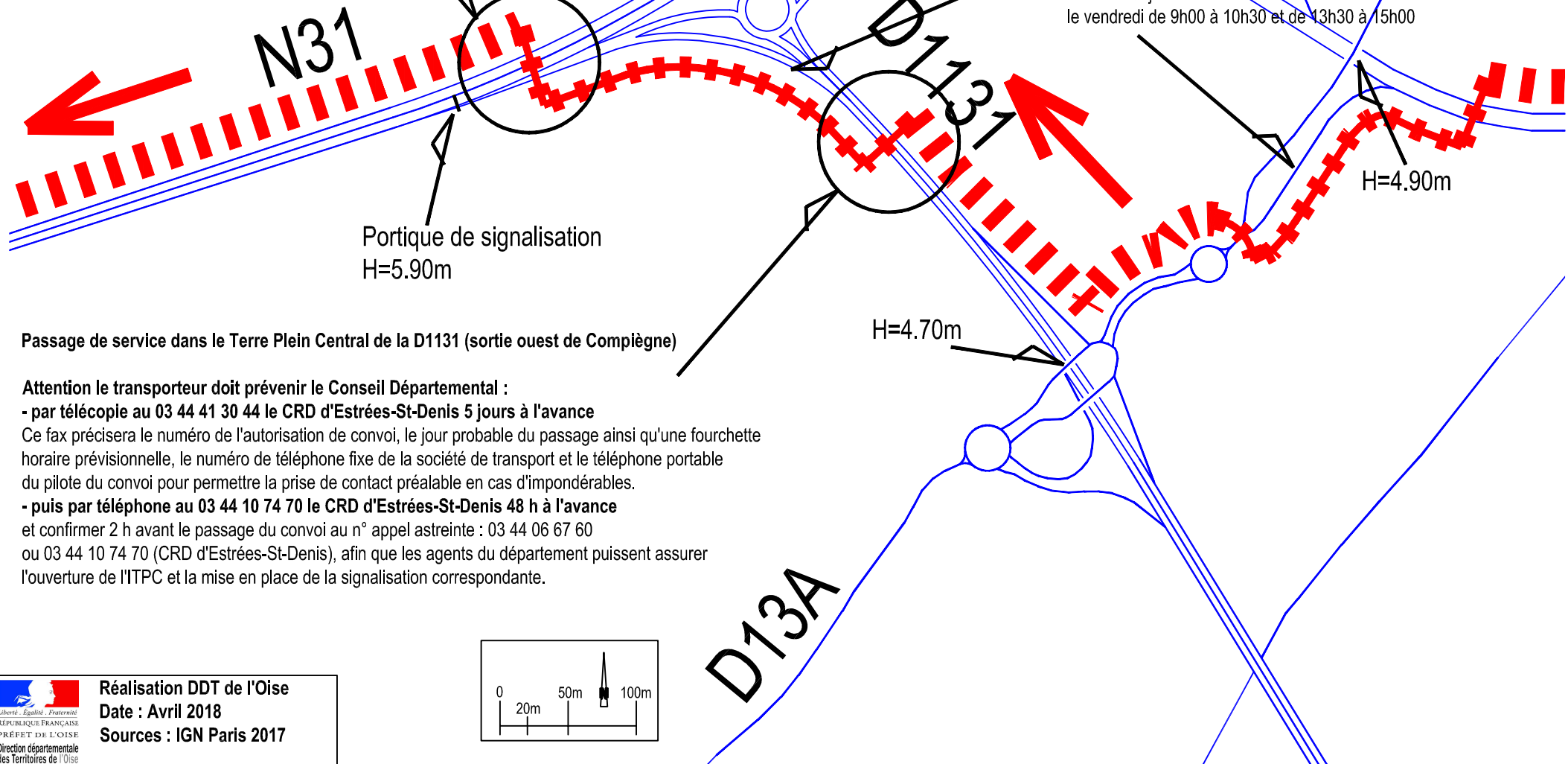
H=4.50m

H=4.40m

H=4.70m

**ZONES DE CONFLIT:** (contresens)  
à faire protéger (prévenir les services ci-dessous 2 h avant le passage)  
- les semaines paires par la gendarmerie, brigade motorisée de La Croix-St-Ouen (tel : 03 44 91 61 17 ou 03 44 91 61 36 ou 03 44 91 61 31 ; portable: 06 08 36 68 24 ou 06 08 36 68 44)  
- les semaines impaires par la Police Nationale de Compiègne (tel : 03 44 36 37 37 ou 03 44 36 37 08 ou 03 44 36 37 57 ou 03 44 36 37 01)

Ces zones seront traversées aux horaires suivants :  
du lundi au jeudi de 9h00 à 10h30 et de 14h00 à 15h30  
le vendredi de 9h00 à 10h30 et de 13h30 à 15h00



Passage de service dans le Terre Plein Central de la D1131 (sortie ouest de Compiègne)

**Attention le transporteur doit prévenir le Conseil Départemental :**  
- par télécopie au 03 44 41 30 44 le CRD d'Estrées-St-Denis 5 jours à l'avance  
Ce fax précisera le numéro de l'autorisation de convoi, le jour probable du passage ainsi qu'une fourchette horaire prévisionnelle, le numéro de téléphone fixe de la société de transport et le téléphone portable du pilote du convoi pour permettre la prise de contact préalable en cas d'impondérables.  
- puis par téléphone au 03 44 10 74 70 le CRD d'Estrées-St-Denis 48 h à l'avance  
et confirmer 2 h avant le passage du convoi au n° appel astreinte : 03 44 06 67 60 ou 03 44 10 74 70 (CRD d'Estrées-St-Denis), afin que les agents du département puissent assurer l'ouverture de l'ITPC et la mise en place de la signalisation correspondante.

